

CHARTRE INFORMATIQUE ET INTERNET

Modalités et conditions d'accès aux ordinateurs du collège



Je respecte les règles suivantes :



J'utilise Internet dans le cadre d'un travail pour un enseignant. J'y accède avec l'autorisation d'un adulte.

Je ne modifie pas le système, les fichiers, les répertoires...

Je ne télécharge pas de fichiers sur le disque dur sauf si j'y suis invité par un adulte.

Je n'échange pas de fichiers MP3 via des logiciels comme Emule ou équivalents.

Je ne peux imprimer que des documents que j'ai copiés sur traitement de texte à des fins scolaires.

Je n'envoie pas de messages personnels, je n'utilise pas les « chats », forums.

Je ne regarde pas de films en « streaming », je n'écoute pas de musique.

Les sites violents, racistes, sectaires, pornographiques, ainsi que les sites de jeux sont interdits.

L'accès aux ordinateurs du collège peut m'être interdit.

Les codes d'accès qui me sont confiés sont personnels. J'en suis donc responsable, je ne les communique pas.

Comme la loi l'autorise, les pages Internet que je visite sont gardées en mémoire. Les adultes du collège ont le droit de les consulter s'ils ont un doute sur le respect de la Charte.



Je risque des mesures disciplinaires, juridiques et/ou financières en cas de dysfonctionnement ou de dégradation d'un ordinateur.



Ce que je risque si je ne respecte pas la charte

